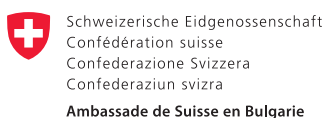


Concours d'affiche Au secours de la planète !

Conditions de participation au concours

1. Le concours s'adresse à tous les jeunes passionnés d'art graphique, d'illustration, de collage et de photographie, en leur accordant la liberté de déployer leur imagination et de présenter leurs idées sous toute forme désirée. Aucune restriction quant aux moyens du design engagés dans l'interprétation et l'expression du thème du concours n'est prévue.
2. Les candidats devront satisfaire aux exigences suivantes :
 - Être âgé entre 18 et 23 ans ;
 - Avoir des connaissances en français et être résident dans un des six pays membres du CREFECO (Albanie, Arménie, Bulgarie, Ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie, Roumanie).
 - Présenter un projet visuel avec composante textuelle, rédigée exclusivement en français ;
 - Réaliser le projet en format JPEG d'une résolution de 1400 x 1000 pixels et s'inscrire sur le site du CREFECO en remplissant dûment le formulaire de participation : www.crefeco.org
 - Chaque candidat pourra présenter seulement un projet ;
 - Date limite pour soumettre les projets : le 15 avril 2013.
3. Les projets seront évalués par un jury international. Les meilleurs projets sélectionnés seront mis en ligne sur le site du CREFECO.
4. Les auteurs des projets sélectionnés par le jury recevront un courriel les informant de leur sélection, après quoi ils devront transmettre leurs réalisations sous forme de fichiers à imprimer comportant les caractéristiques techniques suivantes :
 - format PDF ou PSD en codage de couleurs RVB (RGB);
 - dimension 50 x 70 cm ou 70 x 50 cm ;
 - résolution de 300 dpi



Pour plus d'information rejoignez-nous sur :
www.crefeco.org
Courriel : info@crefeco.org
Téléphone : 00359 (2) 955 59 71

Conditions de participation au concours

5. Les créateurs de tous les projets sélectionnés seront primés.
 - **Premier prix** : Séjour linguistique de 3 semaines à l'Université de Genève – Maison des Langues + billet d'avion ;
 - **Deuxième prix** : Séjour linguistique au CAVILAM-Alliance Française de deux semaines à Vichy (France) + billet d'avion ;
 - **Troisième prix** : Des lots de Bandes Dessinées belges francophones
6. Les lauréats du voyage partent sous leur propre responsabilité.
7. Les œuvres retenues participeront à l'exposition itinérante.
8. L'OIF acquiert le droit exclusif d'utiliser à ses fins les affiches primées notamment pour les diffuser sur ses sites, les reproduire sous divers formats.
9. Les projets contenant des formules en contradiction avec les valeurs de la Francophonie ne seront pas admis au concours. Tout recours à des textes ou éléments graphiques qui ne soient pas authentiques ou dont les droits d'auteur ne sont pas réglés est absolument interdit.